

Décision concernant la sixième question à l'ordre du jour: Stratégie de l'OIT en matière de coopération pour le développement 2015-2017

Le Conseil d'administration:

a) a adopté la Stratégie révisée en matière de coopération pour le développement 2015-2017 et prié le Bureau de présenter un rapport sur la mise en œuvre de cette stratégie à sa 329^e session (mars 2017);

b) a demandé au Bureau de prendre en considération les orientations fournies par le Conseil d'administration sur les nouveaux éléments externes (programme d'action d'Addis-Abeba, programme de développement durable à l'horizon 2030) et internes (programme et budget pour 2016-17, évaluation de la Stratégie en matière de coopération technique pour 2010-2015, réforme interne en cours) et leurs conséquences pour le programme de coopération pour le développement de l'OIT dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie en matière de coopération pour le développement 2015-2017.

(Document GB.325/POL/6, paragraphe 37.)